L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 29 OCTOBRE 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 29 octobre
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 5 nov.
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 12 nov

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)............$80 et $100
Deuxième classe..............$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt., 61 rue Carondelet.

GRISWOLD & CO. ? — ORIGNELOMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 2 novembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants :
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. F. Kemble.
arrive de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1|2 P. 0|0
Passage—Cabine.................$40
Entrepont.................20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

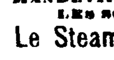

A partir du 15 octobre 1887, quitte à Milnebourg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit :
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.
Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.
Prix..............$1 00.
Excursion.............
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod
W. G. COYLE, Agent,
18 oct. - No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus directe et la plus prompte pour Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et tous les points dans l'Est et au Nord.

POUR LE NORD.

		No 2 Limited.	No 6 Local.
Dép.	Nlle-Orléans	5:00 p. m.	8:00 a. m.
Arr.	Meridian	10:20 p. m.	3:30 p. m.
Arr.	Tuscaloosa	10:40 a. m.	8.12 a. m.
Arr.	Birmingham	8:20 a. m.	10:40 a. m.
Arr.	Chattanooga	8:30 a. m.	6:00 p. m.
Arr.	Junction City	2.50 p. m.	2:23 a. m.
Dép	Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr	Cincinnati	6:40 p. m.	6,40 a. m.

POUR LE SUD.

		No 1 Limited.	No 5 Local.
Dép.	Cincinnati	7:55 a. m.	9:00 p. m.
Dép	Lexington	10:15 a. m.	11:59 p. m.
Dép.	Junction City	11:25 a. m.	1:20 a. m.
Dép.	Chattanooga	6:00 p. m.	9:15 a. m.
Dép.	Birmingham	11.10 p. m.	4 00 p. m.
Dép.	Tuscaloosa	12:48 a. m.	6:30 p. m.
Dép.	Meridian	4:10 a. m.	8:00 a. m.
Arr.	Nlle-Orléans	9:36 a. m.	3:30 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets,
34 rue St-Charles.
4 sept au 1 janv 1888

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.	
No 1	9:15 A. M.	No 2	4.45 P. M.
No 3	6:00 A. M.	No 4	10:00 P. M.
No 5	7:30 P. M.	No 6	8.15 A. M.

Excursion du Dimanche.
Arrivée.......8:40 P. M. | Départ.......8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle Orléans et Louisville ; les Nos 3 et 4 ont des chars dortoirs Pullman entre la Nlle-Orléans et St-Louis, par la voie de Little Rock.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et Co à Vicksburg avec le V. S. & P. V. et le M. R. R. ; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes ; aussi, à St. Louis pour Chicago, Minnesota et Wisconsin, où sont les lieux de plaisance.

JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS,
4nov Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Depart de la N Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.......8:10 pm
San Antonio Express, daily 7:20 pm	New Orleans, Express, daily 8:05 am

Chars dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $28,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans

J. F. SHRODER, Chairman ;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WOESTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov. '86—1an—V&C

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 188..

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES

Sur risques d'incendie..........$375,475 65
Sur risques de rivières 27,927 35
Sur risques de mer........4,855 54
$408,258 54
A ajouter primes non terminées de 1886..........$120,704 00
$528,962 64

A déduire—
Primes non terminées de 1886..........$125,511 00
Cancellations..........49,320 46
Réassurances..........20,841 87
Commissions et réfaction..........58,709 81
$254,383 14
$274,579 50

A ajouter :
Intérêt et escompte.... $42,472 96
Reçu pour sauvetage. 4,171 71
Gain dans les valeurs du marché actif.... 7,022 00
Intérêt reçu et sauvetage dû.......... 4,415 46
58,083 13
$332,662 63

Revenu net......
A déduire, pertes payées—
Incendie $188 350 01
Rivières. 17 434 86
Mer...... 691 90
Total.... ....$204,476 77

Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces.. 63,220 81
Taxes d'Etat et de ville.......... 11,069 20
$278,766 78
$53,895 85

Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886.......... 28,000 00

Balance..........$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées.......... 28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant :

ACTIF.

Argent comptant..... $23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi.......... 25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant........ 152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant.......... 50,731 05
Billets à ordre, billets à primes, valant.... 14,841 45
Bons des Etats-Unis, valeur du marché.. 32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché.. 45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché.. 357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à........ 121,250 0
Comptes en cours de collection et balance
Comptes par agents.... 68,995 62
Intérêts accrus sur actions et prêts.... 9,415 46
Sauvetage dû, évalué à.......... 1,000 00
Meubles de bureau.... 3.000 00
$894,215 76

PASSIF.
Fonds Capital........$700,000 00
Primes non acquises 125,511 22
Dividende non payés. 3,132 00
Pertes non payées.... 28,687 71
Profits et pertes..... 36,884 83
$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Fay,	R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F. Eshleman,	W. H. Bofinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
Brittin.	Rich'd Milliken.

Quinzième Etat de Situation —DE LA— Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886 :

PRIMES REÇUES :
Sur risques d'incendie.$104,349 76
Sur risques de rivière. 2,892 52
Sur risques de mer.... 2,442 74
$109,685 02
Ajoutez : primes non acquises de 1885.... 32,267 06
$141,952 08

A déduire :
Primes remboursées, cancellées, réfraction $29,171 54
Réassurances.......... 6,015 57
35,1..
$106,764 97

Pertes, etc., payées durant la même période—
Sur incendies........ $92,459 96
Sur les rivières...... 1,092 70
Sur les mers........ 1,314 37
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt.......... 15,869 21
$110,736,24
$3,971 27

ACTIF.
Comptant.......... $2,606 79
Primes en voie de recouvrement.... 17,368 15
Immeubles.......... 36,782 49
Actions de banques et autres...... 36,684 79
Meubles et installation de bureau.. 2,370 25
Billets garantis par nantissements 3,819 68
Billets garantis par hypothèques... 8,608 06
Billets à recevoir.......... 2,060 27
$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour janvier 1887.
J. BRED..L, Notaire.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie......$ 99,705 12
" " de rivière..... 2,399 55
" " maritimes...... 2,427 90
$104,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885.......... 29,613 70
$136,146 27

A déduire :
Pertes d'incendie..... $40,505 97
Pertes de rivière..... 2,084 50
Pertes maritimes..... 1,252 95
Réfaction.......... 10,071 41
Réassurances.......... 10,079 71
Primes remboursées.. 6,902 79
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt.... 16,349 52
$87,137 85
$49,008 42

Réservé pour pertes non réglées........ $3,431 56
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886........ 7,807 22
Intérêt et dividendes déclarés ici.......... 15,318 81
Réservé pour primes non acquises de 1886.......... 22,950 83
$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant :
Billets d'action........ $4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque.......... 162,749 29
Billets à ordre.......... 5,336 56
Propriétés foncières.. 15,000 00
Argent comptant et argent en banque.. 69,304 94
Primes en voie de collection.......... 39,465 89
Meubles de bureau divers.......... 4,448 58
$301,228 44

PASSIF.
Capital..........$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées. 3,431 56
Intérêt et dividendes.......... 24,943 53
Réserve pour primes non acquises,
Fonds de réserve et surplus..... 122,849 35
$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.

VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

ETAT DE SITUATION —DE LA— New Orleans National Bank

De la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A LA CLOTURE DES AFFAIRES,
Le 1er août 1887.

ACTIF.
Prêts et escomptes..........$1,283,903 30
Surtirages.......... 1,232 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation.......... 200,000 00
Bons des Etats-Unis pour garantir les dépôts.......... 200,000 00
Bons des Etats-Unis en main..... 4,350 00
Autres actions, bons et hypothèques.......... 766,851 25
Dû par agents de réserve.......... 107,059 73
Dû par d'autres banques nationales.......... 57,037 7
Dû par banques d'Etat et banquiers.......... 9,250 91
Propriétés foncières,meubles,etc 109,645 40
Dépenses courantes et taxes payés.......... 6,139 34
Primes payées.......... 106,346 62
Chèques et autres valeurs au comptant.. 164 42
Echange pour le Clearing House.......... 273,916 29
Billets d'autres banques.... 64,636 00
Circulation fractionnaire (y compris les nickels.. 26 83
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor).......... 237,299 00
Legal tender notes.... 252,000 00— 828,042 51
Fonds de rachat, avec le trésorier des E. U. 5 pour cent de circulation.......... 9,000 00
Total..........$3,688,858 83

PASSIF.
Capital.......... 200,000 00
Surplus.......... 400,000 00
Profits non divisés.......... 71,269 80
Billets de Banque Nationale en circulation.......... 180,000 00
Dividendes non payés.......... 250 00
Dépôts individuels à tirer sur chèques 2.329 679 42
Certificats de dépôt sur demande 23 382 42
Certificats de dépôts à échéance.. 2,000 00
Chèques certifiés...... 1,571 10
Chèques du caissier en circulation.. 15,012 75
Dépôts des Etats Unis. 183,844 08
Dû à d'autres banques nationales.... 229,939 01
Dû aux banques et banquiers d'Etat.... 52,910 25—2,837,339 00
Total..........$3,688,858 83

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans.}

Moi : WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
WM. PALFREY, Caissier.

Fait sous serment devant moi, ce 5ème jour d'août, 1887.
GEO. W. CHRISTY notaire.

Pour copie conforme :
WM. T. BENEDICT.
C. H. BECK.
JOHN T MOORE, Jr.
7août— Directeurs.

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle-Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.
Sur les risques d'incendie.......... $147,981 56
Sur les risques maritimes.......... 14,022 82
Sur les risques de rivières.......... 12,830 97
$174,816 74
Primes non acquises pour 1885.......... 69 676 43
$244,492,17

A déduire :
Pertes payées sur les risques d'incendie. $61,594 93
Pertes payées sur les risques maritimes.. 8,667 42
Pertes payées sur les risques de rivières.. 8,395 24
Réfraction et commission.......... 20,109 90
Réassurances.......... 29,178 01
Primes remboursées.. 9,797 58
Dépenses d'agence.. 1,128 97
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt..........9,125 19 — 147,966 90
$96,526 27

Réserves pour primes non payées acquises 1er déc. 1886..........$60,536 55
Intérêt pour cent intérêt sur le capital Dépôt l'année...... 25,000 00
Réserves pour pertes non ajustées...... 7,600 44
Surplus.......... 3,389 28— 96,526 27

ACTIF.
Argent comptant..........$ 42,701 48
Bons des Etats Unis valeur de marché.......... 38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché.......... 129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché.......... 11,450 00
Prêts sur hypothèques.......... 73,291 66
Propriétés foncières.......... 37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales.......... 56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir.......... 4,796 90
Primes en cours de collection.......... 24,192 48
Meubles de bureau.......... 1,000 00
$414,606 27

PASSIF.
Capital..........$250,000 00
Fonds de réserve.......... 30,000 00
Réserves pour primes non acquises 60,536 55
Intérêt dividende non payé.......... 580 00
Pertes non ajustées.......... 7,600 44
Surplus.......... 12,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887.......... 12,500 00
$414,606 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de Cinq pour cent sur le fonds capital faisant dix pour cent pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO. BERCKSON,	J. E. BERGSTORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS BUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE,	WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurance HOPE —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : No 138 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :
Sur les risques d'incendie..........$444,790 46
Sur les risques de mer.......... 52,169 43
Sur les risques de rivière.......... 38,061 ..
$535,020 92
A ajouter : Primes non acquises en 1885.......... 104,534 14—$639,535 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes.......... 19,883 09
$659,438 16

A déduire :
Pertes sur les risques d'incendie. $241,492 06
Pertes sur les risques de mer...... 30,195 14
Pertes sur les risques de rivière.. 8,793 41
$280,480 61
Taxes.......... 6,305 25
Réassurances.......... 21,796 81
Primes remboursées.......... 76,599 26
Réfaction.......... 81,402 52
Commission.......... 3,190 79
Bureau des assureurs, corps de sauvets, annonces, loyer, salaires et autres dépenses.......... 45,180 76—$514,955 99
$144,482 17

Dividende semi-annuel de 5 0|0 payé en juillet 1886 12.500
Dividende semi annuel de 5 0|0 déclaré le 12 janvier 1887.. 12.500 00
25.000 00
Montant réservé pour pertes non réglées.......... 18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886.. 100,539 42
$144,482 17

—ACTIF.—
Prêts sur hypothèques.......... 23,316 67
Prêts sur nantissement.......... 58,882 00
Effets pour primes.......... 14,779 04
Billets à recevoir sur demande.... 27,958 42
Bons d'Etat.......... 56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions.......... 16,491 84
Biens fonciers.......... 4,698 59
Dû par des compagnies d'assurance 2,804 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc. 3,048 07
Primes en voie de perception.... 116,785 59
En caisse.......... 44,187 44
Total de l'actif..........$401,982 17

—PASSIF.—
Capital.......... 250,000 00
Fonds de réserve.......... 20,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886.......... 100,539 42
Pertes non réglées.......... 18,942 75
Dividende de 5 0|0 déclaré le 12 janvier 1887.......... 12,500 00
$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887,
M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 13 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi-annuel de 5 0|0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires à leur représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant :
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—
Primes sur les risques d'incendie..$185,975 30
Primes sur les risques de mer...... 6,577 07
Primes sur les risques de rivières.. 4,706 65
Total des primes..........$197,159 02
Moins les primes non échues. 54,974 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887..........$142,282 02
Pertes payées—
Sur risques d'incendie.......... $60,2.. 05
Sur risques maritimes.......... 2,079 48
Sur risques de rivières.......... 1,523 90
Taxes et dépenses, moins l'intérêt.... 3,355 98
Réassurances et primes remboursées.......... 19,627 12— 77,930 54
Profits..........$64,351 48
Moins 7½ 0|0 dividende payé..$45,000
Réserve pour les réclamations non ajustées... 15,000.......... 60,000 00
En plus.......... 4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant :
Immeuble..........$252,387 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres.......... 56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements.......... 104,939 95
Billets à recevoir.......... 54,724 31
Primes en voie de recouvrement.... 23,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Deck" de Vallette.......... 11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires.......... 4,335 00
Comptant en caisse.......... 35,772 25
$543,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, } Ville de la Nouvelle-Orléans.}

Fait et signé pardevant moi ce 18me jour du mois de juin 1887.
E. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS :

D. A. Chaffraix	Jos A. Shakspeare,
M. W. Smith	W. H. Bodinger,
Paul Capdevielle	Jno B. Lallande,
Aristide Hopkins,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	U. Bassetti,
	Alden McLellan

14 juin—1m

20me Etat de Situation Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886 :

Primes d'incendie..........$175,959 67
Primes de mers.......... 4,306 08
Primes de rivières.......... 2,240 24
Primes totales..........$182,505 99
A ajouter : Risques non expirés de 1885.......... 41,769 60
Primes totales..........$224,275 59
A ajouter intérêt, profit et pertes, etc...... 23,813 90
Moins traitements et dépenses générales. 12,114 68— 11,699 28
Fonds de surplus de 1885.......... 17,000 00
Total..........$252,974 87
Pertes payées—
Sur les incendies.......... 60,172 96
Sur les mers.......... 494 41
Sur les rivières.......... 4,498 46
$65,104 93
Réassurances.......... 36,483 42
Réfractions et primes remboursées.......... 51,635 00
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions.......... 9,271 54—162,554 95
Surplus total..........$90 419 92
Réserve pour—
Primes non acquises.......... 37,801 16
Pertes non payées.......... 13,251 74
Dividende 5 0|0 déclaré et payé en juillet 1886.......... 10,000 00
Dividende 5 0|0 déclaré en janvier 12 1887.......... 10,000 00
Fonds de surplus de 1886.......... 19,367 02
$90,419 92

ACTIF.
Bons à primes.......... 596 42
Primes en voie de perception.......... 32,992 88
Prêts et nantissements.......... 7,970 00
Prêts et hypothèques.......... 6,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville.......... 114,404 00
Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire.......... 500 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble.......... 78,119 11
Meubles de bureau et installation.. 2,532 75
Argent en banque.......... 28,079 76
Total..........$280,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2,367 02 formant un total de $19,367 02, a déclaré un second dividende semi annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER.	JAS D. EDWARDS,
J. J. WECKERLING,	LOUIS GRUNEWALD
J. HASSINGER,	P. W. DIELMAN,
GEO. H. BRAUGHN,	JOHN THORN,
FRANK VATTER,	J. B. MEYERS,
HERM. CURTIUS,	A. G. RICKS,
J. J. LANGLES,	W. W. BUCK,
J. E. MERILH.	C. B. FISCHER

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur.

LEScours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

VICHY

Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE.

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BOULATOUR MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif DE THAPSIA

à la Résine de Thapsia et Gallien

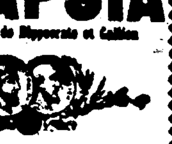

De la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS.

Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

ANÉMIE

QUINA LAROCHE Ferrugineux

Recommandé pour faciliter les Croissances et Formations difficiles, il procure au sang la force et les Globules rouges qui en font la beauté ; il fortifie l'Estomac, excite l'Appétit, combat l'Anémie, la Lymphatisme ; abrège les Convalescences, etc.

PARIS, 22, rue Drouot, 22, PARIS

NEW-YORK, E. FOUGERA ET Cie.

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1887.

Liste de publication.

Ainsworth Martin La-ther	Houillon Emile
Ballon famille	Jonatan Chas Bernard
Blondeau Louis	Jordy Elise épouse
Braquet Joseph	Klein Jacques
Brussau Noël dit Ma-dora	Labonté Pascal
	Larrieu Joseph Auguste
Canbarrus André	Lacourcelle Jean Baptiste
Chanteloup Auguste	Marmy Paul Nicolas
Crottes Martial	Maille Simon
Debet Léon	Médus Baptiste
Delort Jean	Ninipuran Elie Pierre
Desforges P Adolphe	Ninipuran Nestor
Estrade Jean Joseph	Paret Claude
Philémon	Pérès de Carcassonne
Egana de Domingo	Piforçat Jean
Fourrade Antoine	Saillan Antoine Ephrème
Fouilloux Célestin	Saligoac Eugène de
Freyder Jean Baptiste	Silan Edouard
Garrot Pierre	Sorrell
Guiraud Vve Julie Paméla	Tourrès Jean Louis
Halcamp Jean	Tupery B
Havet Eloi	Vincent famille de la Lorraine
Henrion Jean Baptiste	White George
Henry Pierre	W W H Steed Limited
Henry Flavien	
Hopkins Hugh les époux	

LETTRES.

Bierer Henri	Jadeau Louis
Berongendie Philip	Latour Mlle Anna
Brohon Charles	Poisson Charles musicien
Casenauve Bertram	

N. B.—Afin d'éviter les retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, de les faire légaliser par le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, et les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1886.

Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 184 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN..........Président
J. H. OGLESBY..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
J. J. Reiss,	Charles H. Dolsen,
Lucien Delery,	S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas. A. Rice
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississipi et l'Arkansas.
19jui 86—1an

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	A quai
Amy Dora	Gênes	de dist. 45
Atrato	Brême	Gen'dabero
Arecibo	Liverpool	de dist. 42
Acuba	Gênes	rue de Point
Austerlitz	....	
Australian	Liverpool	1er dist. 26
Blagdon	Reval	3e rue
Barden Tower	Havre	3e rue
Bordeaux	Havre	de dist. 41
Costa Rican	Liverpool	1er dist. 21
Cydonia	Reval	1er dist. 26
Cedar Branch	Gênes	1er dist. 36
Corona	Hamburg	6e rue
City of Manchester	Brême	5e rue
City of Lincoln	Brême	de dist. 47
Clintonia	Anvers	rue 6e
Crown Prince	Reval	1er dist. 39
Eglantine	Reval	de dist. 44
Explorer	Liverpool	2e dist. 9
Europa	Reval	Pie Tier
El Paso	New York	Alger
Foxhall	Séparation	Alger
Glenmavis	Russie	Pie Tier
Ganges	Havre	1er dist. 27
Glenmorven	....	1er dist. 21
Harold	Truxillo	1er dist. 15
Harrogate	....	Gouldsboro
Jamaican	Liverpool	1er dist. 20
Kairos	Havre	1er dist. 25
Kimberley	....	rue 3e
Lizzie Henderson	....	1er dist. 13
Mariner	Liverpool	2e dist. 9
March	....	de dist. 42
Norfolk	....	rue 1re
Jos Oteri, Jr	Bluefields	1er dist. 14
Prest Carfield	Reval	1er dist. 35
Parole	....	Alger
Prydain	Anvers	rue 2e
Plymothian	Sebastopol	3e rue
Professor Morse	Honduras	Alger
San Juan	Liverpool	de dist. 42
S Pizzati	Bocas del Toro	1er dist. 15
S Oteri	Truxillo	1er dist. 15
Whitney	Galveston	Alger
Worcester	Brême	1er dist. 36
Yedmandale	Havre	de rue

NAVIRES.

Algoma	Liverpool	3e dist. 32
Charles	Havre	3e dist. 29
Caldera	Havre	3e dist. 30
Cornica	....	1er dist. 32
Ile Marthe	Havre	3e dist. 27
Lydia Skolfield	....	1er dist. 31
Lizzie Burrill	....	3e dist. 31
Nettie Murphy	....	1re rue

BARQUES.

Carmelita	....	3e dist. 18
George Treat	Almeria	3e dist. 31
H L Routh	Lisbonne	1er dist. 31
Josefa Formosa	....	1er dist. 33

BRICKS.

Alfredo	....	3e dist. 15

GOELETTES.

Isaac Rich	....	1er dist. 15
R B Locke	....	3e dist. 17
Sidney G Hupper	....	1er dist. 31

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Knickerbocker, Kemble..parti 22 oct
Goélette Kate E Morse, Hutchins..par.. 25 sept
Steamship Chalmette Adams..........parti 25 oct
Goélette Adèle, Thackary......en charge 25 oct
Steamship Hudson, Freeman..........parti 29 oct
Steamship Eureka, Quick..........parti 29 oct

PHILADELPHIE.
Goélette W J Lermond, Hupper.........parti 24 oct

BOSTON.
Navire Cashmere, Sutherland..........parti 22 sept

LIVERPOOL.
Barque John Watt, Swectser..........partie 29 août
Barque Venezuela, Perry..........partie 17 sept
Barque Venezuela, Perry..........partie 17 sept
Navire Julia, Brenner..........parti 25 sept
Steamship Texan, Wallace..........parti 30 sept
Steamship Scholar, Corbishley..........parti 24 sept
Steamship Venezuelan, Gillies..........parti 2 oct
Steamship Professor..........parti 15 oct

NEWPORT.
Barque Demetra, Schramm..........partie 30 sept

LONDRES.
Steamship Rydal Water..........parti 7 oct
Navire Lady Dufferin, Lockhart.....parti 21 sept
Barque Kepler, Aitkens..........partie 24 sept
Steamship Ocean King, Denham.....parti 20 oct

MARYPORT, ANG.
Steamship Mandalay, Tindale..........parti 20 oct

LIMERICK.
Barque Clyde, Johnson..........partie 27 août

BOSTON, ANG.
Barque Nos, Canaca..........partie 30 sep

SWANSEA.
Steamship Albany, Gough..........parti 5 oct

PARA.
Navire Prince Rudolph, Dixon.........parti 1er oct

MARSEILLE.
Brick Poppina, Jacearino..........parti 15 sept

LIVOURNE.
Steamship Varesc..........parti 30 sept

CAPE TOWN, AFRIQUE.
Navire Margaretha, Koster..........parti 24 sept

RIO DE JANEIRO.
Barque E T G, Frick..........partie 7 sept
Navire Prince Umberto, Keene.........parti 24 août
Barque Hera, Kempe..........partie 23 sept
Navire Prince Regent, Sounsen.........parti 11 sept
Navire Prince Amadeo, Rutter.....partie 23 sept
Steamship Strabo..........parti 5 oct

COLON.
Steamship Riverside, Hallett..........expédié 12 oct

MONTEVIDEO.
Navire Abbie S Hart, Durkee..........parti 22 sept
Barque Tuskar, Curry..........partie 29 août

POINT DE GRAVE.
Steamship Nantes, Grandillon..........parti 10 oct

GENES.
Barque Soter, Rodinis..........partie 21 sept

HAMBOURG.
Navire Hedwig, Minssen..........parti 25 août
Navire Stephan, Mersenke..........parti 30 août

BREME
Navire Ferry, Fisher..........en chargement 10 sept
Navire Margaretha, Popo..........parti 14 oct

CADIX.
Barque Angele Castellane, Trapani.parti 1er oct

CARDIF.
Steamship Albany, Gough..........parti 12 oct

MALAGA
Barque Maresco, Dorr..........parti 6 mai
Barque Fosikandel, Akenra..........partie 5 sept

BARCELONE.
Barque Alejandro Bosh, Arguilagua....par 1 jui
Barque Francesco, Mareaca.......expédiée 25 sept

HAVANE.
Brick Sevilla, Linares..........parti 19 oct

DATE DE FONDATION 1805 COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS,

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT,	Jr.
	J. W. HINCKS.

24 fév—1an

Factors and Traders INSURANCE CO.,

49 - Rue Carondelet - 49

CAPITAL - - - $400,000

Edward A. Palfrey..........Président
R. M. Walmsley..........Vice-Président
T. F. Walker..........Secrétaire
Sept—6mois

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Etat de la Louisiane, } Paroisse d'Orléans, } Ville de la Nouvelle Orléans.}

CE TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE de l'année mil huit cent quatre-vingt sept et le cent douzième de l'Indépendance des Etats Unis,

Pardevant moi, ALPHONSE VICTOR PHILIPS, notaire, dûment commissionné et qualifié, en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et des soussignés, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique, et spécialement des privilèges assurés par la loi No 111 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, elles conviennent (et s'y engagent) ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci-après, et en vertu des stipulations et règlements qui suivent savoir :

ARTICLE Ier.

Le nom et le titre de cette corporation sera la "NEW-ORLEANS SAFE AND LOCK COMPANY ;" elle aura sous ce nom, pouvoir et autorité, pendant vingt-cinq ans, à partir de la présente date, de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose ; de détenir, recevoir, acheter et vendre, sous son nom légal, des biens fonds et des biens mobiliers ; de prêter de l'argent sur garantie ; de nommer et désigner tels officiers, directeurs et agents qu'exigeront ses intérêts et ses besoins ; d'adopter les règlements nécessaires à la bonne administration de ses affaires, de les changer et modifier à son gré ; d'accomplir enfin tels autres actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir le but de sa création.

ARTICLE II

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les pièces judiciaires seront servies au président de la corporation, ou, en son absence, au vice-président, et dans le cas où ces deux officiers seraient absents, au secrétaire ou au trésorier.

ARTICLE III

L'objet de la dite corporation est de fabriquer, vendre et louer des coffres-forts, serrures de sûreté, voutes et ouvrages de sûreté, ainsi que d'autres articles en fer et en acier, en métal ou autre matériaux, en tout ou en partie, et, dans ce but, de se procurer par voie d'achat tous autres articles nécessaires et de les convertir en d'autres articles pour l'application ou l'emploi de machines et autres appareils ; aussi de vendre ou de louer ces articles ainsi manufacturés, et de construire ou d'entretenir une fabrique pour les dits articles.

ARTICLE IV.

Le capital de ladite corporation est fixé à la somme de quarante mille dollars, divisé en quatre cents actions de cent dollars chacune ; vingt-cinq pour cent du montant de chaque action devant être payés comptant lorsque vingt-cinq mille dollars du capital aura été souscrit ; vingt-cinq pour cent soixante jours plus tard, et le reste, au gré du conseil de direction, en sommes de dix pour cent au plus du montant, et à des intervalles de trente jours au moins.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de corporation de la dite corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de sept actionnaires, dont chacun devra détenir en son propre nom ou au nom de la société dont il fait partie au moins cinq actions du capital de la dite Compagnie. Toutes les élections de Directeurs de la Compagnie auront lieu le second mardi de janvier de chaque année. La première élection aura lieu le second mardi de janvier 1889. Toutes les élections se feront au scrutin dans les bureaux de la dite corporation, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis des dites élections sera donné par écrit dix jours d'avance à chaque actionnaire, et par dix jours d'annonce dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Les directeurs élus exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. L'élection se fera à la majorité des votes émis. L'actionnaire aura droit à un vote par action. Il est bien entendu, néanmoins, qu'aucun actionnaire ne pourra, quel que soit le nombre de ses actions, donner soit personnellement soit par son représentant plus de cinquante votes. En cas de non élection des directeurs au jour désigné, la corporation ne sera pas dissoute, et le Conseil de Direction en exercice dans le moment sera maintenu. Une autre élection aura lieu trente jours plus tard, dont avis devra être donné dix jours auparavant dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance survenant dans la Direction, par une cause quelconque, sera remplie par les Directeurs en exercice. Quatre directeurs constitueront la majorité requise pour la gestion des affaires. Le Conseil de Direction dans sa première réunion de chaque année, élira parmi ses membres un Président, un Vice Président, ainsi qu'un Secrétaire, lequel sera ou ne sera pas actionnaire. Il pourra aussi désigner un Administrateur et tels autres agents commis ou employés qu'il jugera nécessaires, et il pourra les congédier à son gré. Il a également le pouvoir de formuler les règlements nécessaires, de les modifier et amender en vue des intérêts et des besoins de la corporation ; de faire des emprunts, d'hypothéquer, d'émettre des obligations, d'exécuter des contrats, et de faire tous les actes se rapportant à son but et pour lesquels ces lois sont applicables aux corporations.

Les personnes suivantes composeront le premier conseil de direction de la Compagnie et exerceront leurs fonctions en cette qualité jusqu'au premier mardi de janvier 1889 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, savoir :

Carlos Madueli, H. Dudley Coleman, George H. W. Timbrell, William T. Coats, Leonhard Naef, Edward A. Palfrey et Auguste Roy.

ARTICLE VI.

Quand la dissolution de cette corporation devra avoir lieu par l'expiration de sa charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois de ses actionnaires désignés dans ce but à une réunion générale des actionnaires convoquée après qu'avis leur aura été donné trente jours au préalable dans un journal quotidien de la ville de la Nouvelle-Orléans et avec l'assentiment de la majorité comme montant des actionnaires. Les dits commissaires conserveront leur qualité jusqu'à ce que les affaires de la corporation auront été complètement liquidées. Si la mort de l'un ou de deux d'entre eux survenait, le ou les survivants continueraient l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE VIII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé ou modifié, ou la corporation pourra être dissoute avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées et une majorité comme montant à n'importe laquelle des assemblées générales des actionnaires de la dite corporation réunies dans ce but après la publication pendant trente jours préalablement dans une feuille quotidienne de la ville de la Nlle-Orléans, et pour tels changements qui pourront être faits relativement au fonds capital, il faudra en outre de l'avis publié, quarante jours d'avis au préalable, par écrit, par la malle à chaque actionnaire.

ARTICLE VIII.

Jamais aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de ladite corporation, pour une somme excédant la somme de ses actions non payées, pas plus qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider la charte ou d'exposer un actionnaire à toute autre obligation qu'à celle de payer le montant de ses actions.

ARTICLE IX

Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté à n'importe quel montant n'excédant pas cent mille ($100,000) dollars sur un vote des deux tiers de toutes les actions du fonds capital à toute assemblée régulière de cette corporation après trente jours d'avis public dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, relativement à la chose projetée, et lorsqu'une augmentation du fond capital aura été dûment autorisée, avis en sera donné pendant trente jours dans une feuille publique de la ville de la Nouvelle-Orléans, époque durant laquelle les actionnaires auront le privilège d'augmenter leurs actions au pro-rata au montant de leurs premières actions à leur valeur au pair, et toutes actions du fond capital accru qui n'auront pas trouvé de souscripteurs à l'expiration des dits trente jours, pourront être placées par le conseil de Direction de cette corporation, mais pas au-dessous de la valeur au pair.

ARTICLE IX

Dans le cas où un souscripteur au fonds capital de cette corporation négligerait de payer ses actions aux échéances sur une levée ou une demande du Bureau des Directeurs conformément à l'article quatre, dans les trente jours après le dernier jour fixé pour ces paiements, ses souscriptions de même que tous les paiements faits précédemment par lui seront considérés abandonnés par lui à la corporation et seront déclarés forfaits à la corporation.

ARTICLE XI.

Cette corporation entrera en fonctions et commencera les affaires aussitôt que deux cents actions du fonds capital auront été souscrites.

Ainsi fait et passé en mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne., le jour et la date désignés précédemment en la présence de James Simeon et de Samuel Gardiner, témoins compétents qui ont apposé leurs signatures avec celles d'autres personnes et la mienne

(Ont signé)
C. MADUELL,
H. DUDLEY COLEMAN,
G. H. W. TIMBRELL,
GEO. J. MULLER
W. T. COATS,
FR. NAGELE,
F. NAGELE,
LEONARD NAEF,
JOSEPH P. HORNER, PP. G. H. W. T.,
S. HERNSHEIM BROS. & CO.,
PP. G. H. W. T.,
W. S. BENEDICT, PP. G. H. W. P. T.,
GEO. THOMPSON, PP. W. T. C.,
GEO. D. FISCHER, PP. W. T. C.,
J. MANGUNO, PP. W. T. C.,
JOHN MULLER, PP. W. T. COATS,
SAM'L GARDINER,
JAS. SIMOON,
ALPHONSE PHILIPS, Notaire Public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation qui précède de la "New Orleans Safe and Lock Company" a été dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 358, à la page 292.

Nouvelle-Orléans, le 7 octobre 1887.
Signé : GEO. GUINAULT,
Député annotateur.

Je certifie que les lignes qui précèdent sont une copie exacte de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Safe and Lock Company" et de l'attestation qui y est annexé, enregistré en mon étude.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et mon sceau officiel ce 8me jour d'octobre A. D. 1887.
ALPHONSE PHILIPS,
8 oct—5 fois 1 m Notaire.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No. 2 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886 :

Primes d'incendie.... $277,197 19
Primes maritimes.... 19,946 53
Primes de rivières.... 10,846 17
$307,989 89
Primes acquises de 1885.......... 71,482 96
Total des primes..........$379,472 85
A déduire—
Primes non acquises de 1886.......... $75,785 78
Primes remboursées.. 80,984 78
Réassurances.......... 7,627 61
$164,498 17
Primes acquises nettes..........$214,974
A ajouter—
Intérêt, loyers, sauvetage.......... 24,190 47
Revenu net..........$239,165 15
A déduire—
Pertes sur les incendies de 1885.. $48,274 82
Pertes sur les incendies de 1886... 142,973 39
$191,248 22
Pertes sur les mers de 1885.. 322 45
Pertes sur les mers de 1886... 17,969 76
18,292
Pertes sur les rivières en 1885. 5,706 11
Pertes sur les rivières en 1886. 906 85
6,612 96
Pertes payées..........$216,903 39
Commissions.......... 16,181 28
Taxes d'Etat, de ville et licences.......... 5,892 21
Dons charitables.......... 848 10
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat.......... 1,069 90
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage.......... 4,605 07
Dépenses générales et salaires.......... 33,728 99
Dividendes de jan 1886 $12,500 00
Profits et pertes.... 25,905 41
$38,4.. 41
$321,905 6
Excédant pertes et dépenses sur des revenus.......... $82,739 88
Pertes ajustées.......... 32,981 20
$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886 :
Comptant en banque.......... 26,406 66
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du Crescent City Bank et de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à primes.......... 223,895 69
Actions de la N. O. City R. R. Co. de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co. du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie.......... 30,560 00
Billets de première hypothèque prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes.......... 85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau.......... 70,774 50
Primes en cours de collection.... 35,275 86
Dû par des compagnies d'assurance 2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe.......... 487 32
Mandats d'Etat et de ville.......... 1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires 3,906 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie..........$4,060 00
Divers débiteurs..........469 92
$5,400 92
$497,399 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE,	JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOREY,	P. POUTZ,
GUST. PITOT,	C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER,	D. FATJO,
C. E. SCHMIDT,	H. GALLY,
J. TUYES	W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

SIXIÈME DISTRICT (Ville de Jefferson.)

Boites.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Télédane.
4 Coin des rues Télédane et Magasin
5 Coin des rues Prytanie et Télédane
6 Coin des rues Apollo et Amélie.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Coliseum.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélie et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanie
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Coliseum et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Laurel et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Loubline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de ....

FEUILLETON.

No. 49. Commencé le 31 août.

LA MERE MICHEL

—PAR—

PAUL SAUNIÈRE.

DEUXIÈME PARTIE.

— Suite —

—Vous vous trompez, monsieur le comte, répondit le Hollandais, en dissimulant une grimace de dépit. Je suis informé depuis ce matin par la maison Van Kuysen de la façon dont ces traites sont tombées en votre pouvoir.

—Vous avez donc reçu une réponse à la lettre que je lui ai adressée ?

—Tout à l'heure seulement. Aussi n'ai-je pas eu le temps de vous écrire encore ; mais la journée ne se serait certainement point passée sans que je vous eusse communiqué cette réponse.

—Et que dit la maison Van Kuysen ? interrogea Maxime.

—Elle reconnait avoir reçu du vicomte de la Roudière la somme de trois millions sept cent cinquante mille francs et me donne l'ordre de les payer entre les mains de qui il appartiendra...

—Voilà qui est parfait, dit le comte.

—Je dois seulement vous faire observer, qu'il nous est impossible de vous compter directement cette somme, tant que vos droits d'héritier ne seront pas nettement établis. En conséquence, la maison Van Kuysen, ne se souciant pas d'en payer indéfiniment les intérêts, m'a donné l'ordre de la verser à la caisse des Dépôts et Consignations.

—C'est tout ce que je demande, monsieur, répondit Maxime. Et quand ce versement sera-t-il fait ? ajouta-t-il.

—Dès demain, monsieur le comte.

—De mieux en mieux. En ce cas, occupons-nous de la seconde affaire, qui me tient au cœur beaucoup plus encore que la première.

—Vraiment ? dit Peterboom, très étonné que l'on s'intéressât moins à une question d'argent qu'à toute autre. De quoi s'agit-il donc ?

—Du mariage de votre ami Rio-Porto avec Mlle de Rochetaille.

—Pardon, fit le baron, mais en quoi ce mariage peut-il me concerner ?

—Cela, monsieur, je n'ai pas l'intention de le rechercher avec vous. J'ai bien à cet égard quelques données, qui m'ont autorisé à croire que vous n'y étiez pas tout à fait étranger ; mais, comme je ne saurais formuler rien de précis, je n'entrerai pas dans ces sortes de considérations,—qui sont d'ailleurs d'ordre tout à fait secondaire.

Devant ces insinuations, dont la transparence ne pouvait pas lui échapper, le baron perdit un peu de son assurance et commença à se replier sur lui-même.

—Je ne vous comprends pas, monsieur.... balbutia-t-il.

—Que vous compreniez ou non, cela n'a aucune importance, répliqua Maxime. Ce que vous ne pouvez pas nier, c'est que vous ayez avec le duc des relations d'étroite amitié, et que vos conseils pèsent auprès de lui d'un poids réel

—En matière de finance, je ne dis pas le contraire, monsieur ; mais, en matière de mariage, je ne vois pas....

—Bah ! qui peut le plus peut le moins, riposta le jeune comte. Aussi c'est sur vous que j'ai compté pour rompre un mariage que je suis résolu à empêcher à tout prix.

—Vous plaisantez, j'imagine ? se défendit Peterboom. Comment et pourquoi dissuaderais-je le duc de cette union ?

—Je vous jure, monsieur, que je n'ai pas envie de rire, assura Maxime, et je vais vous le prouver sur l'heure.

Il prononça ces paroles d'une voix si sombre et si cassante que le banquier se éprouva un véritable malaise.

—Monsieur, commença le jeune comte en le regardant bien en face, il vous souvient certainement d'un voyage que vous fîtes au Mont-Dore, en 1866.

—Sans doute, fit le baron, qui pâlit légèrement.

—Il vous souvient alors aussi que le commandant de la Roudière s'y trouvait à la même époque....

—Ma foi ! monsieur, il y a si longtemps de cela que je ne me rappelle pas trop...

—Je vais vous rafraîchir la mémoire, monsieur. Mon père, de passage à Clermont, où il venait chercher des nouvelles de son frère, eut le désir de visiter l'Auvergne, qu'il ne connaissait pas, et la fantaisie funeste d'escalader quelques-unes de ses montagnes.

On lui avait assuré que le pic du Capucin était inaccessible, en dehors du chemin que l'on suit d'ordinaire, et, comme il avait de ces ascensions, une habitude très grande, cela suffit pour lui donner l'idée de tenter l'escalade du Capucin.

Sur les conseils de ses amis, il consentit à prendre un guide, et en choisit un que le Réveil du Mont-Dore avait précisément signalé le matin à la charité des baigneurs.

Ce guide se nommait Jean Marouillat.

Quand il entendit tomber ce nom des lèvres du comte, Peterboom devint blême et ses rares cheveux se hérissèrent sur son front.

—C'est possible.... dit-il avec effort. Mais à quoi tend ce récit ?

Le trouble du baron n'échappa point à l'œil du comte qui ne cessait de l'observer.

—Vous avez beau protester, continua-t-il, je me tromperais fort si vous ne commenciez à deviner où j'en veux venir. D'ailleurs, puisque vous le voulez absolument, je vais préciser.

—Comment avez-vous su que mon père avait formé cette entreprise ? Je l'ignore. Sans doute vous avez surpris sa conversation, ou quelque traître de vos amis vous l'a rapportée. Toujours est-il que vous y avez vu l'occasion de vous venger du comte de la Roudière, que vous aviez pris en haine du jour où ma mère vous avait éconduit pour lui accorder sa main.

—Je vous assure, monsieur, fit le banquier d'une voix tremblante, que vous êtes dans l'erreur et qu'on vous a mal renseigné.

—On m'a si bien renseigné que, le soir même, à la nuit tombante, vous étiez chez les Marouillat, que vous emmeniez Jean sur la route et que vous lui proposiez (je puis vous citer jusqu'aux termes précis de votre conversation) d'assassiner mon père, moyennant une somme de douze mille francs, que vous faisiez habilement papilloter à ses yeux.

—C'est une infâme calomnie ! s'écria Peterboom, en jouant l'indignation pour mieux dissimuler ses terreurs.

—C'est une telle vérité, vous le savez bien, dit Maxime d'une voix vibrante, que Jean est prêt à l'affirmer devant le parquet lui-même, et que l'argent dont vous lui avez fait largesse est encore chez les Marouillat pour témoigner contre vous.

—De grâce ! parlez plus bas, supplia le baron épouvanté.

—Vous avouez donc, enfin ?

—Rien, je n'avoue rien ! se récria Peterboom.

—Alors, fit le comte en se levant, je vais de ce pas en référer au juge d'instruction.

Peterboom bondit sur son fauteuil.

—Comment ! au juge d'instruction ? s'écria-t-il, incapable de maîtriser sa frayeur. Mais pourquoi faire ?

Pour savoir quel est celui de vous deux qui a menti, répondit Maxime.

—Mais s'il vous a dit la vérité, fit vivement le baron, vous savez bien que je ne suis pour rien dans la mort du commandant.

—Oh ! ne confondons pas ! fit observer le comte. C'est Jean Marouillat qui, saisi d'horreur au moment d'exécuter le crime que vous lui aviez inspiré, a essayé de racheter au péril de sa vie la coupable faiblesse qu'il avait montrée, alors que vous vous étiez déjà prudemment éclipsé.

—Par conséquent, puisqu'il n'a pas suivi mes instructions, je ne suis plus responsable de cette mort, insista Peterboom avec énergie.

—Ah ! vous avouez donc enfin ; dit Maxime, en se croisant les bras devant lui, la lèvre farouche et le regard menaçant.

Le baron courba la tête.

A force de vouloir se justifier, il avait fini par se trahir.

—Croyez-vous donc, si mon père avait réellement péri par votre faute, que je vous l'aurais jamais pardonné ? poursuivit le comte. Non, je vous aurais impitoyablement poursuivi, comme je suis résolu à le faire pour savoir ce que pense la justice à l'égard de la responsabilité qui vous incombe.

—Mais c'est donc bien vrai ? fit Peterboom éperdu. Vous voulez déposer une plainte ?

—Avant une heure, je vous aurai dénoncé, je vous le jure ! promit Maxime, en se dirigeant vers la porte. Vous avez voulu vous venger de mon père, je veux me venger de vous. Chacun son tour, c'est trop juste. Seulement, ma vengeance sera plus sûre que la vôtre, car, alors même que vous échapperiez à une condamnation flétrissante, vous serez à jamais perdu de réputation, et je vous aurai cloué sans retour au pilori de l'opinion publique.

A ces mots, il tourna le dos au baron et posa la main sur le bouton de la serrure.

Mais, en dépit de son obésité, Peterboom se trouva devant la porte en même temps que lui et l'arrêta.

La frayeur lui avait donné des ailes.

—Mais enfin que voulez-vous donc de moi ? demanda-t-il, sans essayer de nier ni de résister plus longtemps.

—Je veux que vous m'obéissiez aveuglément et que vous forciez Rio-Porto à renoncer au mariage qu'il a projeté, répondit nettement Maxime, toujours prêt à ouvrir la porte.

—Eh bien ! soit. Je l'essayerai, mais ne partez pas ainsi sans m'avoir entendu, sans discuter avec moi les moyens que nous pourrions employer, sans me promettre que vous ne donnerez pas suite à la dénonciation dont vous me menacez.

Maxime respira plus librement. Il touchait à la victoire, puisque, déjà, le Hollandais avait capitulé.

Il revint lentement vers le siège qu'il occupait tout à l'heure, tandis que Peterboom fermait à clef la porte du cabinet qui communiquait avec son appartement, et par laquelle sa fille venait quelquefois le surprendre.

Se tournant alors vers Maxime, il se laissa tomber sur son fauteuil de bureau et étancha la sueur froide dont son front était inondé.

—Si vous connaissez le duc, dit-il, encore mal remis de ses terreurs, vous devez savoir que c'est l'homme le plus entêté qui existe. S'il a décidé qu'il épouserait Mlle de Rochetaille, rien ne l'en fera démordre, j'en suis sûr.

—Cela ne me regarde pas, répondit Maxime. Si je ne connais pas le duc, je vous sais assez habile pour triompher de ces difficultés. Quant aux moyens que vous emploierez, ce n'est pas à moi qu'il appartient de les indiquer. C'est à votre expérience et à votre intérêt de les trouver.

—Songez donc un peu de temps qui nous reste pour vaincre ses résistances ! fit le baron avec découragement.

—Oh ! du temps.... vous en avez quatre fois plus qu'il ne vous en faut, répliqua Maxime. Ne vous figurez pas d'ailleurs que je veuille attendre au dernier moment pour obtenir un renoncement définitif.

—Enfin combien de jours m'accordez-vous ? demanda Peterboom.

—Trois jours, pas davantage.

—C'est impossible ! se récria le banquier.

—Et encore, poursuivit Maxime, j'exige un désistement écrit, sous forme de lettre adressée à Mme de Rochetaille et ne laissant aucune prise à l'équivoque.

—Jamais je n'y parviendrai ! gémit le Hollandais épouvanté.

—Je dois ajouter, continua le jeune comte, qu'instruit par Jean Marouillat des expédients auxquels vous avez recours pour vous débarrasser des gens qui vous gênent, j'ai pris mes précautions en conséquence.

—Quelles précautions ? demanda Peterboom.

—Comme il est très probable que vous n'accepterez pas avec la grâce des anciens gladiateurs romains les conditions que je vous impose, comme il ne serait pas impossible que vous concertassiez avec le boucher Gomes un petit guet-apens, dans lequel mon secret mourrait avec moi, j'ai rédigé une note bien détaillée des faits que je vous ai racontés et de la part que vous y avez prise.

—Et cette note où est-elle ? fit le baron assailli de terreurs nouvelles.

—Je l'ai fait porter chez un notaire, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après ma mort. De cette façon, je suis tranquille, car, si vous m'assassiniez, j'aurais la certitude que ce crime ne demeurerait pas impuni.

En disant ces mots, il se leva.

—Maintenant vous voilà prévenu, acheva-t-il.

Si dans trois jours, je n'ai pas reçu la lettre que je vous demande, je vais déposer ma plainte au parquet.

Et, sans donner à Peterboom le temps de placer un mot, il ouvrit la porte et disparut.

Quelques ferments de colère qui grondassent encore en lui, au souvenir du crime que le baron avait prémédité, il n'en était pas moins très satisfait de la tournure qu'avait prise la conversation.

Evidemment le banquier avait peur et ferait tout au monde pour détourner la dénonciation dont le jeune comte l'avait menacé.

Agirait-il dans le sens que lui avait indiqué Maxime ? Combinerait-il avec Rio-Porto et le marquis lui-même quelque nouvelle infamie ?

Tout était possible. Cependant, grâce aux précautions dont Maxime s'était entouré, il était bien difficile à Peterboom de sortir autrement que par une soumission aveugle de l'impasse au fond de laquelle il était acculé.

Aussi, dès que notre héros entra au ministère, il se plaça devant son bureau et écrivit à la marquise ce billet laconique.

"Chère marquise et amie,

"Ne perdez pas tout espoir, mais tenez-vous sur vos gardes !"

Il signa et fit immédiatement porter cette lettre chez Mme de Rochetaille.

VIII

COMMENT PETERBOOM SE TIRA D'AFFAIRE

Quant à Peterboom, il était resté sur son fauteuil, littéralement anéanti sous le coup terrible que le comte lui avait porté.

Comment Maxime avait-il retrouvé Marouillat ? comment lui avait-il arraché les aveux dont il se faisait aujourd'hui une arme si redoutable ?

Quoi ! ces menaces pouvaient se réaliser ! Il aurait, pour sombrer misérablement dans le mépris universel, amassé tant de millions et conquis une si magnifique place au soleil ! Ah ! s'il avait pu seulement se débarrasser de ce Maxime abhorré.... Mais non. Il ne fallait pas y penser. Ce diable d'homme avait tout prévu.

Que faire ? Eh ! parbleu ! il n'avait pas le choix. Il fallait décider Rio-Porto à refuser la main d'Hélène, lui offrir une compensation quelconque.... Mais au fait, il la tenait sous la main, cette compensation. C'était Charlotte.

Ne lui avait-elle pas fait entendre qu'elle avait presque plus de sympathies pour le caractère violent de Rio-Porto que pour celui du comte de la Roudière ?

Or, Charlotte n'était pas belle, mais elle était riche à millions. En l'épousant, le duc faisait une affaire d'or, tandis qu'en épousant Mlle de Rochetaille il jouait un rôle de dupe.

Il ne s'agissait que de le faire comprendre à Rio-Porto.

Le baron ne voulut pas perdre une minute, tant il avait peur que Maxime ne devançât le délai qu'il lui avait accordé.

Il alla prévenir sa fille que des affaires importantes le forçaient à s'absenter et qu'il ne rentrerait pas pour déjeuner. Puis, il prit sa canne, son chapeau et se rendit chez le duc au moment où onze heures sonnaient.

—Tiens ! par quel hasard êtes-vous dehors à pareille heure ? demanda le Brésilien en l'apercevant.

—Hasard est le mot, dit Peterboom. J'avais ce matin une grosse affaire à traiter dans le voisinage et, comme j'ai enlevé la chose en beaucoup moins de temps que je ne le croyais, j'ai eu l'idée de venir passer quelques minutes avec vous.

—C'est une excellente idée. Voudriez-vous aussi partager mon déjeuner ?

—Ma foi ! ce n'est pas de refus. Craignant de ne pas être libre assez tôt, j'ai précisément dit à Charlotte de ne pas m'attendre.

—A merveille ! fit Rio-Porto, en appuyant sur le bouton d'une sonnerie électrique.

Un valet de pied se présenta.

—Dites au maître d'hôtel de mettre un couvert de plus, ordonna le duc.

Pendant ce temps, Peterboom s'était nonchalamment étendu dans un fauteuil.

—Eh bien ! Où en sont vos affaires ? demanda-t-il en se regardant le bout des ongles.

—Toujours au même point, répondit le Brésilien. Le jour de la cérémonie est définitivement fixé au jeudi de la semaine prochaine.

—C'est-à-dire dans dix jours ?

—Oui, je vais commander aujourd'hui les lettres de faire part.

—Ah ! vous êtes d'accord avec la marquise ?

—La marquise ! Je ne l'ai pas revue depuis que je lui ai demandé la main de sa fille.

—Il faut pourtant que vous la voyiez, ne fût-ce que pour vous entendre avec elle....

—Ce n'est pas indispensable. Je l'en avertirai par un mot.

—Mais sa fille ?

—Eh bien quoi ?

—L'avez-vous vue ? Avez-vous arrêté avec elle ce que vous avez l'intention de déposer dans la corbeille ?

—Non seulement je ne l'ai pas vue, mais je ne la verrai pas avant le jour où elle sera ma femme. Sa mère me l'a formellement déclaré et m'a reçu de telle façon que je n'ai pas envie d'y retourner.

—Alors comment ferez-vous ?

—Pour la corbeille ?

—Oui.

—J'y mettrai tout bonnement pour deux ou trois cent mille francs de bijoux, d'étoffes précieuses, de bibelots, et tout sera dit.

Peterboom fit une légère grimace.

—Drôle de mariage ! dit-il en souriant.

—Ah ! il est certain que j'aurais préféré autre chose, avoua le duc ; mais n'ayez pas peur.... quand je tiendrai Mlle de Rochetaille, il faudra bien qu'elle mette les pouces, ou sinon....

Il n'acheva pas sa phrase, mais la compléta par un geste menaçant.

(A continuer.)